



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
Séance du 3 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le lundi six février, à 19 heures le Conseil Municipal de la Commune de Lion-sur-Mer, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Dominique RÉGEARD, Maire,

Date de la convocation : 30/03/2023
Nombre de membres en exercice : 19
Présents : 16 Dominique RÉGEARD, Magali SAINT, Alain HOSTALIER, Patricia ROSALIE, Alain DESMEULLES, Marie-Claude RABASSE, Franck PARDILLOS, Philippe NATIVELLE, Fabrice MASSOT, Françoise HOSTALIER, Jacques DENOYELLE, Annick DAGIEU, Isabelle TALARD, Yves LESIEUX, Caroline GAUTIER, Lydie BRUEY
Votants : 18 Valérie DESQUESNE donne pouvoir à Alain DESMEULLES, Isabelle TALARD donne pouvoir à Françoise HOSTALIER
Absents excusés : 3 Valérie DESQUESNE, Florent PREVOST, Isabelle TALARD
Secrétaire de séance : Patricia ROSALIE

Objet : Demande de subvention à l'Etat au titre du Fonds Vert pour l'année 2023

Dispositif inédit, le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé « Fonds vert », va aider les collectivités à renforcer leur performance environnementale, adapter leur territoire au changement climatique et améliorer leur cadre de vie. Annoncé le 27 août dernier par la première ministre Elisabeth Borne, il est doté de 2 milliards d'euros de crédits déconcentrés aux préfets pour le financement des projets présentés par les collectivités territoriales et leurs partenaires publics ou privés. Il est effectif depuis le début de l'année 2023.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les lois et règlements relatifs aux compétences exercées par les collectivités territoriales ;

Considérant que le coût HT des travaux de réhabilitation du chauffage du groupement scolaire (bâtiment école élémentaire) s'élève à 12 000.00€ ;

Considérant qu'à ce titre, la Préfecture du Calvados peut verser une participation diminuant la charge financière de la commune dans le cadre de l'AXE 1 – Rénovation énergétique des bâtiments publics du dispositif ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (18 voix pour) :

- autorise la demande de subvention à la Préfecture du Calvados au titre du Fonds Vert - AXE 1 – Rénovation énergétique des bâtiments publics 2023 comme présentée dans le plan de financement en pièces jointes ;
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte administratif à intervenir, ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

P.J. Plan de financement

Pour extrait conforme
Le Maire, D. RÉGEARD



Accusé de réception en préfecture
014-211403654-20230403-COM2023-4-12-17-DE
Date de télétransmission : 07/04/2023
Date de réception préfecture : 07/04/2023